

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 14 (1906)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Histoire de l'éducation en Suisse  
**Autor:** Maillefer, Paul  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-14600>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## HISTOIRE DE L'ÉDUCATION EN SUISSE

---

Nous avons déjà signalé à nos lecteurs le beau et bon livre de M. François Guex sur l'*Histoire de l'instruction et de l'éducation*. Qu'on nous permette de nous arrêter un instant sur la partie du volume traitant de l'éducation en Suisse. Ici, l'auteur a su résumer, en quelques pages substantielles, la matière très vaste de son sujet et coordonner les faits dispersés dans de multiples documents.

\* \* \*

L'école n'a pris en Suisse un essor vigoureux que depuis la Réformation. Les Bernois, après la conquête, s'occupèrent de l'instruction de leurs sujets. L'Académie de Lausanne fut un foyer de culture théologique, et des écoles latines établies dans les petites villes préparaient à un enseignement supérieur. Peu après, Calvin organisait à Genève une Académie, aux destinées de laquelle présida Théodore de Bèze. Quant à l'école populaire, elle fut, à l'origine, la servante de l'église : on commença par y apprendre le catéchisme, puis l'écriture, plus tard seulement la lecture.

La première loi scolaire importante, dans le canton de Berne, est l'ordonnance de 1628. Elle obligeait chaque paroisse à ouvrir une école; l'école était obligatoire, en principe, et placée sous la surveillance du pasteur et du bailli; le programme comprenait la lecture, l'étude du catéchisme, plus tard, les rudiments du calcul.

Les choses en restèrent là jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est alors qu'apparurent Jean-Pierre de Crousaz et Sulzer, de Winterthour. Le premier, philosophe et mathématicien, écrivit un *Traité de l'éducation des enfants* (1722), dans lequel il a « émis quelques idées justes et pratiques sur l'instruction et l'éducation et répandu chez nous les idées de Locke et de la philosophie anglaise ». Le second,

professeur à Berlin, fut un précurseur de Rousseau. Et quant à Rousseau lui-même, sa philosophie et ses théories en matière d'éducation exerçèrent en Suisse une grande influence.

Dans la seconde moitié du siècle brilla Alexandre-César Chavannes. Professeur de théologie jusqu'en 1800, Chavannes écrivit un *Essai sur l'éducation intellectuelle*, dans lequel il préconise la méthode intuitive : « Notre premier grand maître doit être l'expérience et notre méthode, la génération historique des idées. » Chavannes fut un des précurseurs de Pestalozzi.

La République helvétique agita beaucoup d'idées généreuses, qui restèrent à l'état théorique faute d'une organisation stable. Albert Stapfer prépara « un admirable projet de loi sur l'instruction publique primaire, demeuré lettre morte, mais qui suggéra des idées fécondes aux philanthropes de l'époque, mais qui prépara l'essor de la période suivante ». Lorsque l'ordre est rétabli en Suisse, avec l'Acte de médiation, les gouvernements comprennent toute l'importance de l'éducation populaire. Et pour la développer, on veut, avant tout, de bons maîtres et on cherche à en former.

Alors commence, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'âge d'or de l'éducation en Suisse. Pestalozzi, le Père Girard, Fellenberg répandent leurs idées bien au delà de nos frontières, sur tout le monde civilisé. L'impulsion donnée par ces hommes de génie régénère l'enseignement dans les cantons. Les progrès deviennent de plus en plus réjouissants après 1830. Genève réforme son enseignement élémentaire (1834-1835); avec Fazy, elle décrète la gratuité de l'enseignement primaire (1847); avec Carteret, elle organise les écoles secondaires rurales et les écoles enfantines (1872); avec Gavard (1886), elle crée une organisation scolaire modèle et développe l'enseignement professionnel. L'Université succède à l'ancienne Académie (1873).

Pour le canton de Vaud, la marche ne fut ni moins rapide

ni moins brillante. L'Ecole normale, créée en 1833 et placée sous la direction du grand pédagogue Louis Gauthey, s'est développée dans la suite. L'instruction primaire s'est améliorée par les lois de 1834, de 1846, de 1865 et de 1889. Le sort de l'instituteur n'est plus aussi précaire qu'autrefois et la loi de 1903 fixe le minimum de son traitement à 1600 fr. Le nombre des écoles primaires et enfantines passe de 502, en 1814, à 1406, en 1903. L'enseignement secondaire suit aussi la voie du progrès. Le Collège cantonal est réorganisé (1837) et les collèges communaux remplacent les écoles latines. Il y en a aujourd'hui 20, dont 13 avec une section classique. L'Ecole industrielle et l'Ecole de commerce (1901), les écoles supérieures de jeunes filles complètent cet ensemble. L'Académie a cessé d'être une école de théologie seulement. En 1837, elle reçoit une forte impulsion, elle s'honore de professeurs distingués, lettrés, philosophes, savants : André Gindroz, Alexandre Vinet. Son développement s'arrête avec la crise de 1845, mais peu à peu la vie revient dans le vieil organe ; après 1862, Rambert et Louis Dufour y enseignent ; la loi du 18 mai 1891 la transforme en Université. Elle compte aujourd'hui plus de 700 étudiants et 64 professeurs. Parmi les magistrats qui lui vouèrent toute leur sollicitude, on cite avec reconnaissance Louis Ruchonet, Charles Boiceau et surtout Eugène Ruffy. A côté de l'enseignement public, l'enseignement privé a jeté un certain éclat, soit dans le domaine des études supérieures (Faculté libre de théologie), soit dans le domaine des études secondaires (Ecole Vinet, Collège Gaillard) et primaires.

A Neuchâtel, le mouvement progressiste, en matière d'Instruction, est fils de la Révolution de 1848. Le premier souci des nouveaux magistrats est de procurer au pays une éducation républicaine. L'école primaire tout à fait laïque, l'enseignement fröbelien solidement organisé, huit écoles secondaires, deux gymnases, une Ecole normale, une Ecole de

commerce, l'Académie de Neuchâtel, tel est le bilan du demi-siècle qui a suivi l'avènement de la République.

Fribourg s'est honoré de la grande figure du Père Girard. « L'histoire de ce pédagogue et de son œuvre, dit M. Guex, remplit à elle seule toute la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle. » Mais la grandeur de l'œuvre de l'illustre cordelier effraya les esprits étroits qui l'entouraient. Sa méthode fut proscrite; lui-même quitta Fribourg en 1823 pour n'y rentrer que onze ans plus tard. Après le Sonderbund, l'instruction publique reçut une impulsion nouvelle. « La loi de 1848, dit notre auteur, fit faire un pas décisif à l'instruction publique... Les législations qui suivirent s'occupèrent du contrôle des études, de la fondation d'écoles régionales..., de la création de l'Université, ouverte le 4 octobre 1889, de l'organisation de l'enseignement professionnel et de la création d'un technicum cantonal. »

Mêmes progrès dans le Jura bernois, où se fondent les écoles normales de Porrentruy et de Delémont. Le Valais réorganise son enseignement secondaire. Dans la Suisse allemande les grands hommes d'école sont J.-G. Naegeli, H. Wettstein et d'autres. Le Tessinois Franscini débute dans l'enseignement et organisa l'école populaire au Tessin avant d'entrer au Conseil fédéral.

\* \* \*

Tels sont, en un trop court résumé, les grands traits de l'histoire de l'école suisse. Il faudrait pouvoir citer, dans son ensemble, les pages élevées que M. Guex consacre à l'école suisse contemporaine. De ce dédale des règlements, de lois, de programme, l'auteur a dégagé les idées maîtresses et établi le bilan du xix<sup>e</sup> siècle ; il termine en ouvrant une porte sur l'avenir. Nous ne pouvons qu'approuver ses conclusions et féliciter notre littérature pédagogique de s'être enrichie d'une œuvre si neuve, si originale, si substantielle.

Paul MAILLEFER.